

(N^o 170.)

SÉNAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 9 AVRIL 1845.

Rapport de la Commission des Naturalisations sur la demande de naturalisation ordinaire du Sieur *Gaspard Frédéric Muller*, rentier à Anvers.

(Voir le N^o 396, session 1843-1844 de la Chambre des Représentants.)

MESSIEURS.

Par pétition en date du 17 Février 1844, le Sieur Gaspard Frédéric Muller a demandé la naturalisation ordinaire.

Né à Paris le 6 Février 1819, il conste d'un acte délivré par le Bourgmestre de la ville d'Anvers, qu'il habite cette ville depuis le mois de Juin 1825, chez son oncle M. L'Orgerie de Guetry, où il a été élevé; sa conduite a été sans reproche et honorable; toutes les autorités consultées s'accordent à le reconnaître digne de la faveur qu'il sollicite.

Dans sa séance du 28 Février la Chambre des Représentants a pris sa demande de Naturalisation en considération, à la majorité de 43 suffrages contre 5.

Le Vicomte DE ROUVEROY, Rapporteur.